

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le tableau des effectifs.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

L'embauche de la Chargée de Mission "Economie" était initialement prévue au grade d'attaché territorial. Pouvant bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), elle est titulaire d'un contrat de droit privé et n'est, par conséquent, pas adossée à un grade Fonction publique Territoriale. Il convient donc de procéder aux mises à jour nécessaires.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs tel que modifié ci-joint, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs modifié et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président
Francis BOUTES